

**MANDAT  
COMITÉ NATIONAL  
Biathlon Canada**

Le 27 mai 2017

**Responsable envers:** le conseil d'administration

**Rapport par l'intermédiaire:** du gestionnaire du développement des athlètes et des entraîneurs et du directeur général

**Responsabilités:**

- Maintenir une surveillance du **programme de développement des entraîneurs** et aider le gestionnaire du développement des athlètes et des entraîneurs à élaborer des programmes et à définir les priorités;
- Diriger le **programme de développement des officiels**, y compris la formation et les possibilités d'expérience aux niveaux national et international;
- Développement et mise à jour des **Règlements nationaux** et du **Guide des organisateurs**;
- Développement et supervision des **événements nationaux et NorAm**.

Dans le contexte des règlements administratifs de Biathlon Canada, le Comité national dispose d'un pouvoir discrétionnaire sur les domaines susmentionnés.

**Structure du comité et nominations:** le comité sera composé d'un président, nommé par le conseil d'administration parmi les membres du conseil élus, en plus de quatre membres nommés par le conseil comme suit:

- Deux membres doivent être des entraîneurs actifs certifiés au niveau Compétition-introduction
- Deux membres doivent être des responsables actifs certifiés au niveau de délégué technique (national) ou arbitre international.

Les candidats au comité national doivent présenter une lettre d'intérêt à chaque année, au plus tard le 30 septembre.

**Mandat:** deux ans, jusqu'à concurrence de six années consécutives. Les mandats se termineront de façon décalée: les mandats de l'un des représentants des entraîneurs et de l'un des représentants des officiels se termineront lors des années paires alors que les mandats de l'autre représentant des entraîneurs et de l'autre représentant des officiels se termineront lors des années impaires.